

Centre communal d'action sociale (Nancy) » Aide sociale

Aide sociale légale • 1983-2008

[Open in Bach](#)

Présentation du contenu

A Nancy, le CCAS est chargé d'enregistrer et de constituer les dossiers de demande d'admission au bénéfice d'une aide sociale. Il les transmet à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, qui après avis, les envoie à la commission d'admission du canton. Les aides sociales légales concernées sont les suivantes : l'aide sociale aux personnes âgées, l'aide sociale aux invalides, l'aide médicale (à domicile ou avec hospitalisation), les allocations militaires (soutien de famille sous les drapeaux), service national (dispense de service actif), prise en charge des cotisations de l'assurance volontaire (maladie).

Date de l'unité documentaire 1983-2008

Statut juridique

Archives publiques

Descripteurs

Sujet : structure communale d'aide sociale • aide sociale • aide sociale • prestation d'aide sociale légale

Nom d'organisation : Centre communal d'action sociale (Nancy)

Cotes extrêmes : 905 W 1, 981 W 1-6

Sous-unités (2)

- Registres des demandes d'aide sociale légale • 1983-1991
- Revenu minimum d'insertion (RMI) • 1990-2008